

**Mairie de GRAMAT**  
46500 (LOT)



**ARRÊTÉ MUNICIPAL 2023/161**

**Autorisant temporairement l'occupation  
du domaine public en agglomération :**  
Fermeture rue du Four  
Le jeudi 27 juillet 2023

Le Maire de la Commune de GRAMAT (Lot),

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et 2, et L.2213-1 à 6,

*Vu* le Code de la route et notamment les articles L.130-5, R.325-12 à 46, R.411-1 à 8, R.417-9, R.417-10 et R.417-12,

*Vu* le Code Pénal et son article R.610-5,

*Vu* l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents, et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),

*Vu* le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.131-1, et R.131-1 à 11,

**Considérant** la demande présentée par Madame Véronique Ollier, à l'effet d'obtenir une autorisation de fermeture de la rue du Four pour une livraison de bois, **le jeudi 27 juillet 2023,**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, en prenant toutes les mesures propres à la renforcer sur ce secteur de la commune,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Madame Véronique Ollier est autorisée à fermer la rue du Four le jeudi 27 juillet 2023 de 14h00 à 17h00 pour une livraison de bois.

**Article 2** – L'occupation du domaine public décrite dans l'article 1 est autorisée.

**Article 3** – Le pétitionnaire veillera scrupuleusement à la sécurité des piétons et riverains, il mettra en place la signalisation réglementaire. Les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4** – Le présent arrêté sera affiché et publié. Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Directeur général des services de la ville de Gramat et le pétitionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Fait à Gramat, le 25 juillet 2023,

**Destinataires :**

Pétitionnaire : 1  
Gendarmerie : 1  
Archives Mairie : 1

**Le Maire,**

Michel SYLVESTRE.